



**Bulletin d'inscription vide greniers du dimanche 28 avril 2024**  
**Salle Polyvalente de Barzun de 9h à 18h (installation possible dès 7h30)**

**Buvette et restauration sur place durant tout le vide grenier**

*Afin de valider votre inscription, veuillez déposer ce bulletin dans la boîte aux lettres de la Mairie de Barzun avec votre règlement à l'ordre de l'APEA de Barzun*

*Dans le cas d'un envoi postal, merci d'envoyer ce bulletin avec le règlement à l'adresse suivante :  
Mairie de Barzun*

**APEA de Barzun – Vide greniers – 64 rue du Corps Franc Pommès 64530 Barzun**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° de tel : ..... Mail : .....

Pièce d'identité N° **obligatoire** .....

Délivrée le ..... Par la Préfecture de .....

**Description des objets mis en vente**

.....  
.....

**Je soussigné, certifie ne pas être un professionnel de la brocante**

**Signature précédée de « Lu et approuvé »** .....

3€ le mètre linéaire (sans table)		soit .....X 3€ € = .....€
Table en option 5€ : <input type="checkbox"/> 1,2m. <input type="checkbox"/> 2,4m <input type="checkbox"/> 3,6m		5 € = .....€
Table en option 10€ : <input type="checkbox"/> 4,8m. <input type="checkbox"/> 6 m <input type="checkbox"/> 7,2m		10€ = .....€
(Nombre limité)		Total = .....€

N'oubliez pas de joindre le règlement à l'ordre de APEA Barzun

**Règlement pour les exposants**

- L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou sinistre des objets ou en cas de litige d'un vendeur avec les agents des Contributions, de la Concurrence, de la Commission et de la Répression des Fraudes. — Les vendeurs sont responsables de la zone qu'ils occupent, de la sécurité de leurs installations et de leur montage, qu'il leur est demandé de laisser propre l'emplacement qui leur aura été attribué. Pour des raisons de sécurité, il sera interdit de présenter des articles dans les allées de circulation.
- Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées.
- **Il n'est accepté aucune vente de nourriture sans autorisation de l'organisation.**
- L'accueil des vendeurs se fera de 7h30 à 9h (**aucun exposant ne sera accueilli après 9h**), les **exposants ne pourront pas remballer avant 17h**, ce par respect pour le public, les autres exposants et par sécurité.
- Tout stand non occupé à 9h pourra être donné à une personne qui en ferait la demande.
- Les exposants non présents le jour de la manifestation et n'ayant pas averti les organisateurs **au moins 48 heures avant**, ne pourront prétendre au remboursement de leur participation financière

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) : (Nom-Prénoms) \_\_\_\_\_

Domicilié(e) : (Adresse complète) \_\_\_\_\_

**Certifie sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.**

Date :

Signature